Préambule (2012)

Ce résumé du rapport de B. Tort précise les relations entre l'épistémologie scientifique de l'analyse des activités de travail (objets, méthodes, hypothèses fondamentales) et la nature et la profondeur des transformations des situations de travail, pour le meilleur ou pour le pire, qu'elle rend possibles. Ce rapport a été prolongé par un état des lieux réalisé par Leonardo Pinsky, avant que nous ne commencions à collaborer (Pinsky, 1977).

BILAN DE L'APPORT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL¹

Bernard Tort

(Novembre 1975)

Ce texte s'appuie sur un travail réalisé au cours de l'année 1974, donc datant de presque un an. Cependant, même si, depuis, certaines orientations indiquées font aujourd'hui l'objet de recherches nouvelles, si des lacunes alors repérées promettent d'être comblées, il conserve, en raison même du rythme des transformations dans ce domaine, une certaine actualité: preuve en est l'actualité du débat dont il témoigne concernant la reconnaissance de la spécificité de cet objectif d'amélioration des conditions de travail par rapport à d'autres perspectives d'évaluation et de transformation de la réalité industrielle; concernant aussi le respect et la mise en œuvre des principes, règles et méthodes qu'au fil du temps les recherches se sont forgés pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Débat actuel encore dans la recherche au moment où, dans cet ensemble de conditions dont le respect est nécessaire pour garantir un apport éventuel de la recherche à l'amélioration des conditions de travail, plus d'une — comme par exemple la participation des travailleurs aux recherches — est aujourd'hui souvent frappée d'un oubli qui pervertit la signification de bien des démarches se réclamant pourtant d'un tel objectif d'amélioration des conditions de travail.

DES LIMITES DE L'APPORT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

À strictement parler, une évaluation de l'apport effectif des connaissances produites par la recherche scientifique à 1'amélioration des conditions de travail, supposerait une enquête dans la réalité industrielle même, afin d'y pointer ce qui, de la production scientifique est pratiquement mis en œuvre. L'amélioration des conditions de travail, en effet, est une pratique réelle de transformation sociale qui met en jeu bien d'autres éléments que ceux de la connaissance : il s'ensuit que la contribution de la recherche à l'amélioration des conditions de travail n'est pas déterminée par le seul mouvement de production des connaissances, que les connaissances produites par la recherche ne déterminent pas nécessairement des transformations

¹ Texte de présentation synthétique du rapport de même titre rédigé en 1974 par Bernard TORT pour la D.G.R.S.T. et le Laboratoire de Physiologie du Travail et Ergonomie du C.N.A.M. - Novembre 1975.

réelles, et que 1'état de ces connaissances ne permet pas de rien déduire quant à l'état des conditions de travail dans la réalité' industrielle.

De ce point de vue, certaines limites apportées à une contribution éventuelle de la recherche à l'amélioration des conditions de travail, lui sont pour une part externes, constituées de l'ensemble des rapports de force politiques d'une société donnée, tels qu'ils se marquent à la fois dans une politique déterminée, et dans les diverses instances sociales : les choix du pouvoir politique, le statut, la fonction et les pratiques des entreprises, de l'Université, de la Médecine, sont autant de réalités qui viennent commander la mise en œuvre et la distribution des savoirs produits par la recherche.

Ainsi défini strictement un tel apport réel, pas plus que les limites "externes" à la recherche qui lui sont imposées, n'était saisissable à un travail qui devait demeurer confiné à l'intérieur de la recherche scientifique elle-même. Il ne pouvait donc prétendre donner une représentation correcte de l'état réel des conditions de travail, des améliorations réalisées et des problèmes majeurs, ni des conditions qui, externes à la recherche, en déterminent l'efficace. De ce point de vue, ce que le rapport peut faire saisir de l'état des connaissances actuelles peut seulement servir d'indice "en négatif", en ceci que l'absence de toute recherche concernant un problème important est bien un signe que l'apport de la recherche sur ce point est nul, et que les transformations qui pourraient s'y fonder n'ont aucune chance de voir le jour.

Cela signifie-t-il que parler de "bilan de l'apport de la recherche à l'amélioration des conditions de travail" fût un abus de langage qui dût recouvrir simplement le dénombrement des orientations actuelles en matière de conditions de travail ? Ce serait oublier que la recherche scientifique constitue, elle aussi, une sphère sociale, une fonction sociale, dont la dynamique n'est pas non plus le simple reflet d'un mouvement autonome des connaissances : la production des connaissances y est déterminée par la fonction assignée à la recherche dans le tout social ; il y a une politique de la recherche qui n'est pas la simple expression du mouvement et de l'enchaînement des problèmes, des connaissances, des concepts, etc.

L'éventualité, pour les connaissances produites par la recherche, de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, est déterminée, au niveau même de la recherche, par la façon dont elle constitue ses objets, ses méthodes et ses finalités.

Interroger le champ de la recherche â partir de cet élément hétérogène (l'"amélioration des conditions de travail" qui désigne un objet social réel, dont l'état et l'évolution ne sont pas déterminés par les nécessités propres au champ des connaissances), permet d'y faire apparaître des limitations internes, effets d'une politique de recherche qui, non seulement, opère des choix dans les "applications" et dans les objets d'investigation, mais qui constitue pour la recherche son sol même, son terrain, sa philosophie, d'où se déterminent ses objets, ses méthodes et ses finalités.

Les limites internes à la recherche d'un apport éventuel de celle-ci à l'amélioration des conditions de travail ne sont pas simplement constituées de "problèmes scientifiques non encore résolus",

elles sont induites dans la recherche même par l'écart qu'il y a entre la réalité des conditions de travail et l'appréhension de celles-ci dans la recherche sous l'espèce de ses objets, de ses méthodes, de ses finalités.

Or, la détermination de ces objets, finalités et méthodes n'est pas immuable, ni ne revêt la forme d'un processus continu cumulatif se développant sans crise et sans heurts. Ordonnant les divers champs, objets et outils de recherche qu'il parcourt, à cette finalité particulière qu'est l'amélioration des conditions de travail, le rapport cherche à saisir comment et sous quelles conditions se constitue dans la recherche cette orientation même vers les conditions de travail, en se faisant l'écho des problèmes, des lignes de partage, des débats qui marquent cette constitution progressive; il se donne donc comme un produit des réflexions qui parcourent la recherche, qu'il tente de restituer, dans leur cohérence et leurs contradictions, comme un essai pour reconstituer par l'enquête directe auprès des différents secteurs de la recherche et dans la littérature scientifique, les termes des débats majeurs qui traversent cette activité scientifique, mais ne font pas, en général, l'objet de développement exprès, et qui concernent la façon dont elle constitue ses objets, ses méthodes et ses finalités.

Une telle démarche a amené l'auteur à conduire le cours du rapport selon plusieurs axes distincts :

- présentation des problématiques majeures des recherches existantes et confrontation de ces problématiques à l'objectif initialement défini d'amélioration des conditions de travail ;
- présentation des outils de diagnostic disponibles et discussion de leurs limites ou de leur champ particulier de validité ;
- indications d'orientations nouvelles, qu'elles soient dessinées par les succès des études précédentes ou au contraire appelées par l'existence de lacunes importantes ;
- articulation des différents types de démarches entre elles.

Cette intrication dans le rapport de trois fonctions (exposition, discussion, propositions d'orientations), le nombre, la diversité et l'importance inégale des orientations précises dégagées dans différents champs de la recherche, la place enfin qu'y tiennent certains exemples faisaient d'un résumé général une opération dénuée de sens : le lecteur ne trouvera donc ici que la présentation de la démarche générale du rapport et de ses principales articulations.

LES CRITÈRES GÉNÉRAUX PERTINENTS POUR ÉVALUER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Parler d'amélioration des conditions de travail, c'est se placer dans une perspective d'évaluation et de transformation de celles-ci. La question posée à la recherche est donc : quelles connaissances livre—t-elle qui permettent d'y fonder une évaluation des conditions de travail, c'est-à-dire essentiellement permettent de repérer de mauvaises conditions, cerner les facteurs en cause et proposer ou guider des transformations qui constitueront une amélioration effective ? Ce qu'on attend d'elle, ce sont donc essentiellement des outils de diagnostic, et une orientation

déterminée des transformations.

Ce faisant on dit que la recherche peut et doit prêter son concours aux démarches d'évaluation des conditions de travail et aux transformations qu'elles appellent, et on interroge ce concours même : le dire utile et nécessaire, c'est simplement former le projet d'appuyer les démarches d'évaluation sur certaines Connaissances concernant l'origine, le mode d'action, les effets des nuisances qu'elles repèrent, ces connaissances éclairant, par la lumière qu'elles jettent sur les facteurs de mauvaises conditions de travail, les voies de possibles transformations.

On ne dit pas, en revanche, sinon abusivement, que la science soit seule habilitée à qualifier les conditions de travail : pour en avoir l'expérience directe et durable, pour en subir eux-mêmes les effets, les travailleurs sont conduits à exprimer des plaintes et à formuler des évaluations concernant leurs conditions de travail, que la recherche ait ou non déjà su rendre compte des phénomènes incriminés. Ainsi, de ce que la science pourrait avoir quelque chose à apporter ces évaluations, on ne peut pour autant conclure, par exemple, que ce qui ne peut être évalué "scientifiquement" ne peut être déclaré mauvais. Ce commode usage des lacunes de la recherche pour récuser les plaintes et les évaluations proférées par les travailleurs concernant des faits sur lesquels la science est muette, irait en tout cas à l'encontre de tout ce que livre l'histoire de la recherche elle-même : à savoir que sans ces plaintes et évaluations soutenues par les travailleurs, l'attention de la recherche n'eût jamais été attirée sur tel ou tel phénomène ; que très souvent les plaintes ou critiques dont les connaissances scientifiques ne peuvent rendre compte à un moment donné, voient, quelques années plus tard, si un réel effort y a été consacré, reconnu et éclairé leur bien-fondé.

Enfin, on notera qu'inversement les entreprises n'ont jamais attendu un diagnostic scientifique pour proclamer que les conditions de travail ménagées aux travailleurs étaient bonnes : on peut dater, et d'une date fort récente, l'aveu — et non unanime — qu'elles peuvent ne pas l'être. Et de telles évaluations, à supposer même qu'on leur objecte qu'elles n'étaient pas établies scientifiquement, en auraient-elles moins continué à organiser et à compromettre l'existence quotidienne de ceux qui travaillent dans de telles conditions Que les uns n'aient jamais à prouver que les conditions de travail soient bonnes pour les faire exister, et que les autres, qui les subissent et les critiquent, se voient objecter de ne pouvoir invoquer à leur côté la science, lorsqu'ils réclament leurs transformations, il y a là quelque paradoxe auquel on met aisément fin en rappelant qu'appeler la science à fournir des outils d'évaluation n'autorise quiconque à invoquer le silence de la recherche pour récuser la validité des plaintes et des critiques que peuvent formuler ceux qui subissent ces conditions de travail.

Que sont ces outils de diagnostic ? Quels critères, quels types de critères sont pertinents pour évaluer les conditions de travail ? Quelle place occupent les plaintes, critiques, évaluations des travailleurs dans la production et la mise en œuvre de ces outils de diagnostic ?

Ces outils de diagnostic peuvent être des connaissances relatives à l'homme, ou aux effets du travail sur l'homme, ou au travail, mais aussi, indissociablement, des méthodes d'approche de la réalité du travail dans laquelle l'homme est impliqué, et enfin des méthodes pour l'acquisition de

nouvelles connaissances.

Faire ainsi des conditions de travail un objet de recherche et de connaissance implique un développement des connaissances dans deux directions étroitement interdépendantes : la connaissance des conditions de travail comme telles, la connaissance de leurs effets sur l'homme au travail. Faute d'être menées selon ces deux directions à la fois, ces investigations échoueraient soit à référer â telle ou telle condition des effets nuisibles repérés, soit à évaluer des conditions qu'on saurait seulement décrire ; car si la démarche d'évaluation - transformation pour une amélioration implique un effort de connaissance des conditions de travail réelles, l'évaluation en elle-même ne peut se fonder que sur l'évaluation de leurs effets.

Mais de quel ordre sont ces effets, à partir de l'évaluation desquels une évaluation des conditions de travail pourra être formulée qui rende possible et garantisse une amélioration de celles-ci ? C'est là poser la question des critères d'évaluation des conditions de travail, utilisables dans le cadre d'une perspective d'amélioration de celles-ci.

Qu'on interroge la recherche sur ce qu'elle peut apporter à l'amélioration des conditions de travail, et non plus à l'essor technologique, au développement économique, etc., c'est là une demande dont l'originalité par rapport aux problématiques anciennes de la recherche sur le travail, qui réglaient de fait les rapports de la science et de l'industrie, doit être soulignée. Elle induit en effet une réponse originale elle aussi, même par rapport au discours ergonomique, dont l'orientation traditionnelle, pour toute une part, vise non l'amélioration des conditions de travail, mais une meilleure exécution de celui-ci, et pour une autre part, se constitue sur la base de la poursuite d'un double objectif : accroître la productivité et améliorer les conditions de travail.

Cette orientation spécifique vers l'amélioration des conditions de travail comme telle s'est constitué progressivement : aussi les éléments de réponse à cette demande d'un type nouveau se sont-ils souvent élaborés à partir de problématiques qui ne visaient pas spécifiquement l'amélioration des conditions de travail et subissent-ils ainsi une évolution et des remaniements importants.

Suivre le fil proposé par l'orientation nouvelle de la question entraîne deux conséquences pour les orientations mêmes de la recherche.

Première conséquence:

Une telle approche repose. inévitablement sur l'adoption d'un unique type de critère, de coût du travail pour l'homme, c'est-à-dire sur la prise en compte exclusive dans l'élaboration du diagnostic proprement dit, de critères "humains", à l'exclusion donc de toute variable hétérogène à celles qui sont susceptibles de rendre compte des effets du travail sur l'homme et de l'état de l'homme qui travaille.

La mise entre parenthèses, pour l'opération de diagnostic, de toute variable de type économique par exemple, est indispensable si l'on entend reconnaître le caractère propre des exigences de l'homme par rapport à celles du système productif, et donc de la nécessité d'outils spécifiques pour en rendre compte. C'est de ce point de vue que le rapport étudie de plus près deux modes de

contamination de l'opération de diagnostic par des considérations hétérogènes, de type économique (critères de coûts, critères de productivité), qui illustrent deux modes de soumission voilée des critères humains à des critères de type économique. Si des considérations d'ordre économique jouent un rôle dans l'amélioration des conditions de travail, c'est en amont ou en aval du diagnostic : elles peuvent intervenir d'une part comme frein ou motivation pour l'entreprise à améliorer les conditions de travail, et d'autre part, au niveau des décisions d'aménagement.

Cette indépendance nécessaire du diagnostic visant à l'amélioration des conditions de travail par rapport à tout autre type de diagnostic, son appui exclusif sur des outils propres permettant de connaître la nature et l'origine des dégradations et des troubles que certaines conditions de travail produisent sur l'homme, sont des acquis encore fragiles des recherches récentes, et la liste serait longue des sophismes qui visent à compromettre la spécificité des critères d'évaluation des conditions de travail.

Quelques exemples suffiront : de ce que la qualité des conditions de travail peut avoir des effets bien au-delà de l'état de l'homme qui travaille, par exemple, des conséquences "sociales" (absentéisme, rotation du personnel, attitudes des travailleurs à l'égard de leur travail, grèves, etc.), des conséquences sur la production (quantité, qualité, retouches, rebuts, etc.), sur l'économie, bref, sur la "bonne marche de l'entreprise", on conclura quelquefois que l'objectif des transformations visant l'amélioration des conditions de travail n'est autre que de réduire ces effets-là. C'est déjà choisir de prévenir plutôt ceux qui pèsent sur les affaires que ceux qui pèsent lourdement et exclusivement sur les travailleurs : car on laissera ainsi inévitablement de côté tous les effets que de tels outils économiques, etc., ne peuvent apprécier. En outre, la réduction de ces effets-là n'a aucun titre à s'appeler amélioration des conditions de travail : d'abord elle ne garantit pas que les autres, ceux qui pèsent sur l'homme qui travaille, disparaitraient ipso facto, car il n'existe entre les uns et les autres aucune corrélation nécessaire. C'est même le mérite de nombreuses recherches récentes d'avoir bien montré l'hétérogénéité complète de ces domaines : ce qui peut être "amélioration" pour la production peut signifier "dégradation" pour le travailleur, une aggravation des conditions de travail peut, ou non, se marquer dans la performance, etc. Si la présence de tel ou tel fait économique ou social peut être l'effet de mauvaises conditions de travail, il peut au plus fonctionner comme indice, mais non comme critère d'évaluation de ces conditions de travail : de sa disparition on ne peut conclure à l'amélioration de celles-ci pour l'homme. Enfin, on doit remarquer que de ces "indices" eux-mêmes on ne peut rien tirer concernant la nature ou l'origine des contraintes qui pèsent sur l'homme.

Les critères généraux pertinents pour évaluer les conditions de travail seront donc des critères relatifs à l'homme, et en particulier à sa santé, à sa sécurité, à son bien-être. Une telle énumération n'est pas exhaustive : elle ne rend pas compte de toutes les aspirations de l'homme qui travaille, et ces trois points ne suffisent certes pas pour définir des conditions de travail satisfaisantes ; cependant la gravité et l'ampleur de ces problèmes dans la réalité industrielle, et aussi l'assurance de résultats tangibles au terme d'un sérieux effort de recherche et d'amélioration

dans ce sens, inscrivent ces questions au rang des urgences. On ne doit pas oublier enfin que puisqu'il s'agit de l'apport propre de la recherche, on ne peut que se limiter à évoquer ceux de ces "critères humains" auxquels elle a donné consistance.

Seconde conséquence:

L'étude des effets des conditions de travail grâce à laquelle on peut évaluer celles-ci ne peut se limiter à une étude des effets dans les lieux et temps de travail, mais doit au contraire concerner les effets sur toute la vie du travailleur (y compris hors de son travail), sa santé, son vieillissement, sa durée de vie, etc. D'autre part, les effets des conditions de travail ne sont pas seulement repérables par l'étude de ceux qui font le travail, mais peuvent être aussi appréhendés par l'étude de ceux qui ne peuvent pas, ou plus, le faire. La recherche doit donc prendre la mesure de toutes les exclusions qui frappent d'énormes masses de la population de travail, comprendre quels facteurs du travail entrent en conflit avec quelles exigences particulières de ces travailleurs, étudier ces exigences particulières (traces du travail passé, handicaps, âge et plus généralement tous facteurs de variabilité inter-individuelle) en relation avec l'activité de travail (et non les tenir pour des limitations "naturelles" de ces travailleurs) et avec les effets du travail passé.

Le rapport considère séparément deux types principaux de recherches contribuant à l'évaluation des conditions de travail : celles qui visent à mieux connaître les effets du travail sur la santé ; celles qui visent à évaluer la charge de travail.

ETUDES DE SANTÉ

Dans le domaine des études de santé, le rapport met l'accent sur la nécessité d'un large développement d'une part des études statistiques et épidémiologiques qui ne devraient pas se limiter aux facteurs pathologiques les plus connus ou les plus apparents ou aux maladies professionnelles les mieux définies, mais devraient s'étendre à toutes les contraintes majeures de la situation de travail ; d'autre part, des recherches visant à étudier les effets pathologiques des conditions de travail (effets des substances chimiques ou d'autres conditions d'environnement) en prêtant une attention particulière à la combinaison de plusieurs facteurs pathologiques et à la dimension du long terme, essentielle pour l'étude de la vie de travail. Différentes orientations particulières sont évoquées, répondant au souci d'élargir autant que possible la connaissance des effets pathologiques des conditions de travail au-delà des quelques maladies reconnues comme professionnelles, de façon à prendre la mesure exacte de toutes les maladies liées au travail qui, si elles ne sont pas spécifiques d'une activité donnée, apparaissent cependant avec une probabilité plus grande dans certaines activités.

RECHERCHE CONTRIBUANT À L'ÉVALUATION DE LA CHARGE DE TRAVAIL

Après avoir souligné l'intérêt des études en terme de charge de travail, en particulier pour la critique de situations apparemment bonnes en raison d'innovations technologiques, ainsi que pour toute perspective de protection de la santé et de la sécurité, le rapport montre comment la

recherche s'est peu à peu dégagée d'une conception de la charge héritée de modèles technologiques qui, conduisant à l'apprécier d'après la qualité et la quantité du produit, ne rend pas compte du travail réel et de ses difficultés, ou qui, considérant la charge seulement comme les exigences mesurables de la tâche, ne permet pas de connaître, au-delà des contraintes objectives, le coût effectif de celles-ci pour l'homme.

Sont considérées comme recherches contribuant à l'évaluation de la charge de travail les recherches qui permettent de mieux apprécier le coût du travail et de ses conditions pour le travailleur, en particulier en tant que ce travail affecte, selon des modes et des intensités déterminées, son organisme. Il s'agit donc autant de recherches qui permettent de connaître les effets du travail sur l'homme, que celles qui permettent de connaître les mécanismes mis en jeu par le travail, ces recherches pouvant donner lieu, par ailleurs, à des mesures de charge proprement dites ou à d'autres types d'évaluation.

Ce sont donc des recherches d'une grande diversité. C'est dans leur développement même que la notion de charge de travail, souvent confuse, ambiguë, mais très féconde, a vu ses traits essentiels se dégager et son intérêt se confirmer. Il faut souligner qu'une telle notion subit, au cours des recherches particulières qui la mettent en œuvre, un re-travail constant — pas toujours perceptible derrière la permanence du vocable — qui promet sans doute encore bien des réajustements, de la notion même ou de ses dérivés (surcharge, sous-charge, ou charge mentale, etc.) : nous ne sommes pas là devant une notion figée, mais devant une notion problématique dont les recherches successives modifient, transforment, retouchent la signification.

Toutes ces recherches, le rapport les ordonne selon deux types particuliers. D'une part les recherches qui visent à produire la connaissance d'un ou plusieurs mécanismes particuliers de l'homme en rapport avec certains éléments de la situation de travail ; d'autre part les recherches globales en situation réelle (dont font partie les recherches-aménagement) qui visent à rendre compte à la fois du travail réel lui-même dans sa complexité et des modifications du fonctionnement de l'homme qui l'exécute.

Un tel principe de classement, fondé sur la place que tient dans la recherche l'activité de travail réelle (simple support non étudié en tant que tel ou objet à connaître dans sa complexité même) ne recouvre pas les distinctions traditionnelles souvent superficielles entre recherche dite fondamentale et recherche appliquée, entre étude de laboratoire et étude sur le terrain, etc. Il permet de définir avec plus de précision les limites de chaque démarche, leur origine, ainsi que les rapports existant entre ces deux démarches.

LES ÉTUDES DES REACTIONS DE L'ORGANISME A CERTAINES CONTRAINTES LIÉES AU TRAVAIL

Ces études permettent de mieux connaître les mécanismes physiologiques dans leur rapport à tel ou tel aspect du travail, à tel ou tel facteur de charge ; c'est en effet dans le domaine de la physiologie que leur intérêt est le plus net et que les résultats les plus intéressants ont été

acquis.

Le rapport examine successivement, dans ce cadre, les recherches qui ont donné lieu à l'élaboration de critères de charge, puis celles qui permettent de mieux connaître les effets de certaines contraintes dont on ne sait pas évaluer la charge.

Concernant les premières, le rapport trace un rapide tableau des critères disponibles pour l'évaluation de la charge de travail physique, et des quelques outils pouvant servir à l'approche de la charge mentale de ce point de vue des "critères". La signification et les conditions d'utilisation de ces différents critères sont ensuite discutées.

On ne saurait trop insister sur le petit nombre de ces outils pourtant précieux : précieux parce qu'ils tentent d'exprimer la charge en termes physiologiques (et non plus physiques ou technologiques) : précieux aussi en ce qu'ils constituent des outils critiques pour mettre en lumière de nombreuses situations intolérables, à condition toutefois d'en percevoir et d'en respecter les limites : il se peut, en effet, qu'une situation soit intolérable en raison d'astreintes que ces critères particuliers ne peuvent mesurer ; ils ne révèlent toute leur utilité que lorsqu'ils permettent de mettre en lumière des situations où sont dépassées les valeurs considérées comme acceptables ; de leur non-dépassement, on ne peut ni ne doit rien conclure quant à la qualité de la situation ; ne pouvant rendre compte de la charge de travail globale qu'il est cependant nécessaire d'évaluer pour améliorer les conditions de travail, certaines situations de travail intolérables peuvent présenter des contraintes que les critères disponibles ne permettraient pas séparément de considérer comme excessives. Ces critères ne prennent tout leur sens que dans le cadre d'une rigoureuse analyse du travail ; c'est dans ce cadre que la question de leur mode d'utilisation dans des situations concrètes, et de leur perfectionnement est posée.

Concernant les secondes, le rapport présente un certain nombre de recherches en cours ou de propositions d'orientations visant à approfondir la connaissance des mécanismes d'action sur l'organisme ou le comportement de certains facteurs de charge tels que les perturbations du sommeil, les bruits et les vibrations, dont on sait mal évaluer la charge qui leur est liée.

Toutes ces études reposent sur une représentation plus ou moins grossière du travail et de ses contraintes : elles étudient l'effet sur l'organisme ou le comportement d'une (ou au plus d'un très petit nombre) contrainte, isolée pour les besoins de l'étude, qu'une connaissance éventuellement très approximative du travail réel dans sa complexité aura permis de repérer : le travail, c'est de l'effort physique, du bruit, de la chaleur, des poussières, etc.

Pour qu'elles aient cependant un minimum d'intérêt dans le cadre d'une perspective d'amélioration des conditions de travail et puissent donner des résultats indicatifs partiels utiles, il faut que certains aspects essentiels de la situation de travail soient pris en compte dans de telles études (durée, vitesse, etc.).

Si ces conditions peuvent être réunies assez aisément dans le cas de l'étude de certains mécanismes physiologiques mis en jeu dans le travail physique, elles ne le sont guère dans le cas des recherches qui visent à étudier, dans les mêmes conditions du laboratoire, certains aspects

psychologiques mis en jeu par le travail : la difficulté majeure réside en ceci que les conditions dans lesquelles on étudie le travail mental — et surtout les formes d'activité sous lesquelles on

choisit de l'étudier — n'ont plus aucun rapport avec l'activité réelle en situation réelle cela conduit à retrouver et à "vérifier" dans les "choses" (en l'occurrence dans la "réalité" présumée du travail mental) la représentation dominante de l'activité mentale dans la cité scientifique à un moment donné, telle qu'elle est, en particulier, induite de ses propres technologies et des modèles qu'elles suggèrent. L'activité mentale ainsi étudiée aura alors surtout à voir avec les artefacts propres à la recherche à un moment donné. Tout au plus les recherches actuelles de ce type peuvent-elles fournir des indications sur l'effet d'autres contraintes (bruit, toxiques, etc.) sur une activité mentale, activité mentale réduite à une "tâche de laboratoire", dont on ne prétendra pas qu'elle donne la moindre idée du travail mental lui-même impliqué dans un travail donné, ni de la charge qui lui est lié; moins qu'une connaissance du travail mental proprement dit, ces recherches dispensent plutôt des indications utiles sur l'effet de tel ou tel facteur d'ambiance sur le travail mental; indications seulement, car de telles études ni ne rendent compte de l'activité mentale qui peut être mise en jeu dans tel ou tel travail, ni ne donne directement les moyens d'évaluer, dans la réalité du travail, dans quelle mesure exacte cette activité sera perturbée.

Plus généralement, la problématique de ce type d'études est inévitablement héritée d'un état donné des connaissances et de l'intérêt pour le travail. Ces études ne peuvent apporter des éclaircissements que sur les effets de facteurs de charge déjà repérés, sur des relations d'ores et déjà appréhendées entre certains aspects de la situation de travail et la physiologie ou le comportement humains.

Or, les recherches, et partant les connaissances, concernant le travail réel sont encore très modestes : pendant longtemps, l'idée qu'il fût quelque chose de mal connu, de difficile à connaître, ne prévalait pas : on le tenait volontiers pour équivalent au travail prescrit, défini par les "spécialistes" de la conception des tâches. La conviction étayée sur des preuves toujours plus nombreuses que le travail réel ne correspond jamais à ce travail théorique n'a pu que renforcer l'idée que ce qui était à connaître, ce n'était pas seulement les effets du travail et de ses conditions, mais le travail et ses conditions eux-mêmes et que la connaissance de leurs effets pas séparable dans son fond d'un progrès dans l'approche de la réalité même du travail et des situations réelles.

Les études évoquées ci-dessus ne pourraient donc se suffire à elles-mêmes pour progresser dans la voie de la connaissance des effets du travail sur l'homme si d'autres démarches ne permettaient de faire découvrir d'autres facteurs de charge inaperçus (et partant, les critères correspondants), un tel objectif ne pouvant être poursuivi que par une analyse approfondie du travail réel et l'écoute des plaintes des travailleurs concernés.

Enfin, dernière limite de ces études : la mise en œuvre des connaissances ou des indications fournies par ce type de démarche, dans des situations réelles ne peut être effetstuée qu'au prix d'une nouvelle analyse, d'une nature différente, qui fixe concrètement, pour chaque situation, la signification effective de ces connaissances ou indications.

L'énoncé de toutes ces limites dessine donc la nécessité d'un autre type de démarche de recherche : les recherches globales en situation réelle.

LES RECHERCHES GLOBALES EN SITUATION RÉELLE

Les progrès effectifs dans la connaissance de l'activité réelle de travail, dans les situations réelles, conditionnent donc le progrès des connaissances concernant les réactions de l'organisme humain au travail et à ses contraintes.

Les recherches globales en situation réelle constituent une source essentielle pour des recherches plus particulières sur tel ou tel mécanisme dont les premières auront pressenti l'importance et défini les déterminants principaux.

De leur côté les recherches globales en situation réelle mettent en œuvre des connaissances particulières qui doivent toujours y être reproduites et enrichies ; en retour elles donnent lieu d'une part à des propositions d'aménagement et d'autre part à un enrichissement des recherches du premier type.

Recherches en situation réelle : cela ne signifie pas que le laboratoire n'y ait aucune place, mais (qu'elles visent la connaissance de ce qui se passe dans des situations réelles concrètes, même si pour cela des détours provisoires, à tel ou tel moment, par le laboratoire sont nécessaires.

Recherches globales : non pas parce qu'elles auraient cet objet mythique de rendre compte exhaustivement de la totalité des facteurs qui constituent une situation réelle : elles sont en effet toujours limitées dans l'abord des différents aspects des relations entre l'homme et son travail. Mais leur appréhension de ces relations ne repose sur aucune simplification. Leur globalité réside donc dans la prise en compte simultanée des caractéristiques de la situation de travail, de l'activité de travail, et: des réactions des travailleurs.

Elles partent nécessairement de ceci que le travail n'est pas connu ; ni le travail, ni les contraintes qui sont liées aux différents aspects de la situation, ni ce qu'elles coûtent à l'homme.

La connaissance des contraintes réelles, "objectives" de la situation n'est pas aisée, même dans le cas de contraintes bien identifiées. Même si cela ne suffit pas à évaluer la charge, qui est la face "ressentie" de ces contraintes, leur coût pour l'homme, la connaissance de ces contraintes objectives n'en est pas moins nécessaire et quelquefois difficile : dans certains cas la connaissance de certaines contraintes (et de leur évolution dans le temps et l'espace) ne pourra être approchée qu'au travers de la connaissance des astreintes qu'elles déterminent et qu'on pourra appréhender grâce à un indicateur physiologique qui les "résume" (par exemple, ambiances thermiques) ; dans d'autres cas, c'est une analyse assez fine de la situation réelle dans son ensemble qui permet seule l'interprétation des valeurs objectives relevées, concernant certaines contraintes : pas question, par exemple, de connaître la signification de la valeur objective relevée des bruits en dehors du cadre d'une analyse du travail.

Pas plus que les contraintes objectives, le travail lui-même et ses exigences ne sont connus d'avance sans une sérieuse analyse du travail. Cette illusion a été pourtant vivace dans le cas particulièrement des travaux répétitifs et parcellisés, où l'écart considérable entre le travail théorique et le travail réel a été longtemps méconnu ; écart qui disperse en fumée le rêve tayloriste d'une transparence total du travail à l'ingénieur, grâce à sa décomposition et à sa parcellisation ; écart qui ouvre la porte à la reconnaissance d'éléments nouveaux, produits par l'analyse du travail, par rapport aux représentations traditionnelles du travail répétitif : reconnaissance de sa non stabilité, de sa non-automaticité, etc.

Enfin, une condition sine qua non d'une appréciation de la charge réelle est la connaissance des différents mécanismes mis en jeu par le travailleur pour répondre aux exigences et aux variations du travail dans le cadre des contraintes de temps ; c'est là une condition à la détermination des variables physiologiques pertinentes pour apprécier la charge réelle : ce seront celles qui sont en relation avec les exigences particulières de la tâche. L'analyse de la tâche fait apparaître les difficultés réelles, souvent inaperçues, de celle-ci, auxquelles le travailleur répond par la mise en jeu de processus différenciés : leur connaissance est la condition de la détermination, pour chaque situation, des véritables critères de charge.

LA PROBLÉMATIQUE GENERALE DE LA CHARGE DE TRAVAIL

Ces recherches globales en situation réelle peuvent donc aborder les véritables dimensions de la charge impliquée dans une situation réelle de travail. La notion de charge qui y est en œuvre se présente donc comme un outil très fécond, puisqu'elle désigne une astreinte correspondant à l'intensité de l'effort fourni par le travailleur pour répondre aux exigences de la tâche, dans des conditions matérielles déterminées, et en rapport avec son (variable d'un travailleur à l'autre en fonction de l'âge, du sexe, du degré d'apprentissage, du passé de travail, etc., et, pour un même travailleur, au cours du temps) et les divers mécanismes mis en jeu dans le travail.

Cette méthodologie de prise en compte de la globalité de la situation de travail réelle et du rapport entre l'activité et l'ensemble des exigences du travail, constitue un apport essentiel, tant du point de vue de la démarche que du point de vue des connaissances qu'elle délivre, pour une étude critique des conditions de travail, car elle préserve de l'oubli arbitraire d'éléments constitutifs de la situation, de la méconnaissance des caractères propres de la tâche, de l'étude séparée des contraintes qui néglige l'effet de leur combinaison, de l'oubli de caractères particuliers de la main-d'œuvre.

LES PRIORITÉS DE LA RECHERCHE

S'il est vrai que cette approche globale en situation réelle commande les chances de développement et de succès des autres types de recherches, on est conduit à se demander quels secteurs de la réalité devraient prioritairement faire l'objet d'études de ce type. Un fil conducteur pour les déterminer pourrait être la considération de la gravité de la charge, de dégradations

subies et l'ampleur de la population concernée; par exemple il convient de prendre conscience du poids que pèse sur toute une série de travaux l'intensification du travail, qui n'est pas seulement une contrainte parmi d'autres, mais un processus appelé par la logique même de l'entreprise, et qui pèse sur les travailleurs directement sous forme de cadences, et indirectement en aggravant les autres contraintes. Sans constituer un objet particulier d'étude, l'intensification du travail, qui est la condition fondamentale de la dégradation des conditions de travail, donne un bon fil conducteur pour s'orienter vers des situations critiques touchant de grosses masses de travailleurs. En fait l'enquête dans la recherche a montré que bien souvent ses priorités sont définies par le souci de protéger plutôt des installations ou des processus coûteux, que la santé et le bien-être des travailleurs, ou plus simplement par le souci de donner emploi à ses propres technologies et de trouver des terrains où valider ses propres modèles.

Cette question de la définition des priorités de la recherche pose de façon très nette le problème aussi bien de ses déterminants internes à la recherche, que de ses déterminants externes en commençant. Car, dans le cadre de choix plus généraux qui lui sont extérieurs, la recherche définit bien elle-même ses priorités en rapport avec ses propres présupposés et la fonction qui lui est assignée dans le tout social.

Il fallait donc aborder, après avoir présenté les outils de diagnostic disponibles et un certain nombre d'orientations de recherche particulières, la question de la fonction de la recherche pour l'amélioration des conditions de travail, car cette fonction vient inscrire sa marque dans les problématiques mêmes de recherche.

LA FONCTION DE LA RECHERCHE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Toute une partie de la recherche contemporaine conduit à une remise en cause de la réalité industrielle telle qu'une démarche cohérente l'a remodelée et organisée depuis le début du siècle et qu'elle démontre totalement inadaptée à l'homme qui travaille ; des notions et méthodes qu'une telle démarche mettait en œuvre pour aborder les problèmes du travail : notions et méthodes d'une étude du travail qui repose sur sa décomposition (dans l'analyse) et sa parcellisation (dans la pratique) ; la recherche actuelle démontre comment une "science du travail" appuyée sur ces notions et méthodes et devant fonder l'organisation pratique du travail, est totalement inapte à rendre compte de la réalité même du travail. Cette démarche remise en cause par la recherche actuelle, tant dans ses œuvres que dans ses outils de pensée, n'est rien d'autre que le taylorisme.

Avant cependant d'accorder crédit aux proclamations bruyantes et nombreuses en ces temps de rupture avec le taylorisme, et pour en apprécier la vérité, il faut demeurer attentif à ce fait que le taylorisme, ce n'est pas seulement des concepts et des méthodes d'analyse du travail, ce n'est pas simplement non plus des principes d'organisation pouvant donner lieu à des transformations concrètes des conditions de travail : c'est une vision d'ensemble des problèmes du travail qui assigne à la science du travail une place centrale, rigoureusement déterminée. La question qui se

pose est donc: de savoir si la recherche peut aujourd'hui faire état d'une rupture définitive et radicale avec le taylorisme si elle se limite à le remettre en cause dans ses méthodes d'étude du travail, dans les méthodes d'organisation pratique du travail qui en découlent, et conserve la même fonction que celle qui lui était assignée dans le cadre du taylorisme.

Si la même fonction demeure, la recherche contribuera seulement à donner des outils moins grossiers au projet tayloriste qui est d'abord un projet d'accroissement de l'intensité du travail et de la production, et très secondairement un ensemble de précautions pas toujours respectées, pour ne pas détruire la main-d'œuvre.

Le débat aujourd'hui n'est pas tranché entre l'une ou l'autre voie. Les outils critiques disponibles peuvent parfaitement être dénaturés et asservis aux présupposés tayloristes : en revanche l'évidence plus grande de l'énormité des tares du système industriel dont la recherche permet de prendre la mesure, comme l'échec du taylorisme à édifier sa "science du travail", constituent des faits propices à cette remise en question de la fonction de la recherche pour l'amélioration des conditions de travail.

La production d'outils de diagnostic propres à évaluer les conditions de travail en fonction de l'homme au travail est une condition nécessaire mais non suffisante pour garantir que la recherche contribue utilement à l'amélioration des conditions de travail. La profondeur de la rupture avec le taylorisme ne peut s'éprouver qu'à considérer la fonction assignée à la recherche pour l'amélioration des conditions de travail : peut-elle éviter d'occuper la même place que le taylorisme assignait à la science du travail ? Si non, elle ne pourra pas plus contribuer à l'amélioration des conditions de travail que le pût la science tayloriste.

A cette question le rapport cherche à donner des éléments de réponse en considérant trois points fondamentaux qui sont trois fonctions centrales que le taylorisme assignait à la science, et étudie pour chacun dans quelle mesure et sous quelles conditions la recherche échappe à cette soumission aux objectifs du taylorisme.

PRODUCTIVISME OU AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL?

Première fonction assignée par le taylorisme à la science du travail : concourir à une exploitation plus complète des ressources de la main-d'œuvre, dans le respect très approximatif de l'intégrité des travailleurs.

Il a déjà été souligné plus haut que la recherche ne peut contribuer à l'amélioration des conditions de travail tant qu'elle demeure prise dans une problématique qui, formellement, déclare concilier la recherche d'une productivité maximale et l'amélioration des conditions de travail, mais qui pratiquement conduit inévitablement à la soumission de ces améliorations aux perspectives d'accroissement de la productivité. Cette dissociation nécessaire du couple "amélioration des conditions de travail - recherche d'une productivité maximum" doit être prolongée, confirmée par un remaniement des objectifs, concepts et modèles qui demeurent â l'œuvre souvent encore dans la recherche ergonomique : le productivisme contamine en effet la

recherche dans la constitution de ses objets et méthodes. Le rapport présente deux exemples de cette contamination et, inversement, des remaniements nécessaires pour une perspective d'amélioration des conditions de travail : d'une part les connaissances acquises sur le fonctionnement de l'organisme et ses "limites" sont utilisées pour obtenir du travailleur la dépense maximale ; une telle perspective conduit la recherche qui s'y prête aux antipodes d'une amélioration des conditions de travail et consigne le scientifique dans le rôle du spécialiste taylorien : éviter l'accident physiologique, mais justifier la mise â contribution maximum du travailleur ; d'autre part, cette contamination se marque du poids qu'ont dans la recherche toute une série de modèles de type technologique pour rendre compte du travail humain ces modèles permettent de réduire toute spécificité de celui-ci par rapport au travail d'une machinerie, et de revenir, grâce à la substitution d'un système machine-machine au système homme-machine, à une homogénéisation de ses critères de bon fonctionnement en termes technologiques. On pense ainsi le travail humain dans des termes homogènes à ceux qui définissent l'activité de la machine, et on y fait alors fonctionner les catégories usuelles : performance, capacité, productivité, etc.

CRITÈRES DE SÉLECTION OU CRITÈRES DE CHARGE?

Seconde fonction assignée par le taylorisme à la science : fournir des outils de sélection permettant de placer le travailleur "là où il est le meilleur".

Une telle démarche de sélection est dans son fond strictement inverse d'une perspective d'amélioration des conditions de travail : elle présuppose, en effet, le choix de ne pas modifier les conditions de travail, ou au moins l'impossibilité de le faire.

Qu'il y ait des épreuves dont l'utilité n'est pas contestable qui, dans des conditions non immédiatement modifiables, évitent au travailleur un accident physiologique toujours possible, ne change rien à ceci que toute perspective d'amélioration des conditions de travail doit se situer à contre-courant des perspectives sélectionnistes : au lieu de trier les hommes, modifier les conditions de travail afin que le plus grand nombre puisse s'y employer sans souffrances ni dégradations particulières.

Or bien des problématiques actuelles n'ont pas abandonné un tel point de vue. D'une part, de nombreuses recherches, surtout outre-Rhin, se bornent à confronter, en vue d'une politique dite "rationnelle" de répartition du personnel, les "exigences" des postes et les "capacités" des travailleurs.

D'autre part, certaines connaissances physiologiques ou psychophysiologiques utiles peuvent être dénaturées et intégrées dans une perspective sélectionniste : c'est ce qui se passe lorsque, à partir du repérage de situation de surcharge pour le travailleur, la recherche se met en tête de définir une échelle des "capacités" nécessaires à l'accomplissement de telle ou telle tâche. Un tel point de vue conserve encore, lorsqu'il concerne certaines aptitudes psychosensorielles par exemple, un semblant d'honorabilité scientifique dont il ne jouit plus lorsqu'il s'agit des aptitudes "psychologiques", honorabilité qui se fonde sur le prétendu repérage de limites assignables en

termes physiologiques à telle capacité de tel travailleur.

Si une telle démarche peut en effet convenir dans le cas de travaux qui mettent en jeu des fonctions physiologiques pour lesquelles n'existe aucun mécanisme de compensation, elle est totalement inadéquate dans tous les domaines (en particulier psychophysiologique) de très nombreuses études montrent la considérable plasticité de certaines fonctions et l'importance des mécanismes de compensation des déficits fonctionnels. Elles permettent donc de récuser une telle démarche en soulignant : qu'elle fait apparaître comme limitation objective des capacités du travailleur ce qui est, en fait, une limitation due aux exigences particulières de la tâche, à sa spécification particulière, et à certaines exigences très peu essentielles à la nature même de la production, comme les exigences de vitesse : bref, limitation due aux caractéristiques mêmes du système de production qu'on pourrait interroger quant à sa raison d'être au lieu de le considérer comme un donné intangible ; une tare dans les conditions de la production devient, grâce une telle démarche, tare de l'homme qui travaille qu'en second lieu, il n'est pas justifié de se fonder sur les connaissances physiologiques actuelles pour fabriquer une théorie différentielle des "capacités" puisqu'on ne rencontre jamais un tel invariant que serait la capacité, mais au contraire, sous des conditions à définir précisément, de très grandes possibilités de compensations de tel ou tel déficit qu'au lieu de s'orienter vers des analyses différentielles des caractéristiques des travailleurs, on ferait mieux de s'orienter vers l'étude des situations de travail en cause pour comprendre quelles exigences de la tâche rendent impossible ou très coûteuse pour le travailleur la mise en jeu de tels mécanismes ; qu'enfin la notion même de charge ou de surcharge qui prend en compte et l'état du travailleur et les conditions de son activité, permet justement d'éviter une problématique sélectionniste puisqu'elle se refuse à considérer les caractéristiques du travailleur, ses "capacités", autrement que dans leur rapport à des exigences déterminées du travail.

LA PLACE DES TRAVAILLEURS DANS LES RECHERCHES

La finalité d'une science du travail telle que la conçoit le taylorisme est d'énoncer les règles et les moyens pour une utilisation maximum du temps de travail et de l'énergie du travailleur : le travail devant pour cela cesser d'échapper au contrôle patronal, la science est chargée de le décomposer, de le vider des savoir-faire incontrôlables, de le rendre "transparent". Du même coup sa démarche même devait se fonder sur une rigoureuse extériorité par rapport au travailleur. Confirmer et garantir la dépossession de l'ouvrier de toute connaissance et de toute pensée, que la division du travail entre ceux qui pensent et ceux qui exécutent avait pour fonction d'instaurer : telle est la troisième fonction que le taylorisme assigne à la science.

La recherche actuelle n'y échappe qu'à souligner la nécessité de la participation des travailleurs aux recherches pour l'amélioration des conditions de travail (qu'il s'agisse des recherches globales en situation réelle en général ou plus particulièrement des recherches-aménagements).

La question cependant est plus large : elle est celle de la place même que les travailleurs ont à y

occuper.

Le rapport montre d'abord qu'un certain nombre d'allégations traditionnelles pour récuser cette place des travailleurs dans la recherche ne sont plus unanimement admises comme justifiant une telle résistance.

En premier lieu, la dénégation que le travailleur détient des savoirs propres sur son travail n'apparaît plus tenable quand on considère l'échec de l'ingénieur tayloriste à appréhender la complexité du travail réel : on l'a vu, même dans les cas où le travailleur est censé "faire ce qu'on lui dit", sans plus, c'est-à-dire dans les cas où son activité devrait, si on en croit les spécialistes organisateurs, être parfaitement transparente aux spécialistes extérieurs à la pratique du travail, il n'en est rien. Pas plus ne peut-on se satisfaire dans la recherche d'une "utilisation" du travailleur comme d'un baromètre tout juste capable d'informer les responsables de sa satisfaction ou de son insatisfaction ; enfin, le rapport fait rapidement justice des objections qui visent à récuser tout apport des travailleurs à la recherche sous prétexte qu'ils ne pourraient atteindre à l'objectivité scientifique, soit parce qu'il est aussi une des parties sociales intéressées, soit parce qu'il ne pourrait appréhender les problèmes que de façon "subjective", telle qu'il les ressent.

Une telle question est abordée théoriquement et pratiquement par un certain nombre d'équipes de recherche. Reprenant les termes de ce débat, le rapport aborde en premier lieu l'énoncé des principes déontologiques qui doivent guider la recherche dans ses rapports avec les travailleurs et qui définissent le minimum exigible : accord, information et contrôle des travailleurs sur la recherche et ses produits.

Une fois levé ce type d'objection, on doit souligner que cette participation ouvrière aux recherches ne peut être simple captation des savoirs ouvriers par le scientifique. Conduite avec les travailleurs concernés la recherche pose inévitablement la question de l'appropriation par les travailleurs des outils nécessaires à leur expression adéquate sur leurs conditions de travail et à l'enrichissement de leur propre connaissance de ces conditions. C'est donc un processus qui suppose qu'on ne dénie pas aux travailleurs l'usage de la pensée rationnelle dont ni le chercheur ni le spécialiste n'ont le monopole et qu'on ne les utilise pas comme simples sources d'information pour la recherche, car ils doivent en retirer les éléments qui leur permettront de mieux connaître et contrôler eux-mêmes leur situation de travail.

Enfin le rapport étudie en quoi cette participation est nécessaire, en analysant le rôle spécifique des travailleurs dans la recherche : leur participation est nécessaire à la définition même des objets de la recherche ; l'appui qu'elle offre de la pratique continue du travail, de l'expérience de ses variations et aléas livre des éléments indispensables pour saisir la réalité des conditions de travail comme réalité dynamique, évolutive ; sans cette participation les outils ergonomiques ou les instruments de mesure livrent des données ininterprétables : ils ne prennent leur sens et leur fonction légitimes que si ce qu'ils livrent fait l'objet d'une incessante confrontation avec les travailleurs concernés ; la prise en compte du point de vue global du travailleur sur sa situation constitue une garantie que c'est bien l'ensemble lié des conditions de travail qui sera considéré et non artificiellement telle ou telle condition isolée des autres ; enfin cette participation est

indispensable pour produire des propositions d'aménagement et les évaluer.

Nécessaire pour la recherche. Mais pour les travailleurs ? La question vaut d'être pesée si cette participation ne doit pas demeurer formelle : elle n'a en effet de sens que si elle débouche sur une possibilité de contrôle plus grand des travailleurs sur leurs conditions de travail, ce qui suppose que leurs soient donnés les moyens d'évaluer et de critiquer les transformations auxquelles la recherche peut donner lieu ; que si d'autre part, elle peut être le point de départ d'un processus continu de correction des conditions de travail.

Ces faits entraînent pour conséquence annexe que la recherche pour l'amélioration des conditions de travail ne peut avoir pour prétention de faire fonctionner ses évaluations comme la science tayloriste faisait fonctionner les siennes : afin de produire le leurre d'une vérité située à michemin des points de vue des différentes parties sociales, soumettant en fait au nom de la science le point de vue de ceux qui travaillent et subissent les conditions de travail aux objectifs de l'entreprise. C'est pourquoi on ne peut comprendre ce que nous avons dit plus haut, que la recherche était invitée à contribuer à des évaluations qui, en tout état de cause, existent en dehors d'elle, comme l'assertion d'un parallélisme dans les évaluations des différentes parties sociales ou dans leur rôle dans la recherche : même manque de fondement scientifique à leurs évaluations ayant que la science ne dise son mot même place dans la recherche. En effet, si l'attitude des entreprises joue un rôle important dans les chances de succès d'une recherche ou dans les suites qu'elle peut avoir, la nature même des outils dont elles disposent pour appréhender la réalité des conditions de travail est telle qu'ils ne peuvent permettre une évaluation propre à fonder une amélioration, car ils ne sont pas comme tels de nature à apprécier les effets du travail sur celui qui le pratique et les problèmes effectifs posés par son exercice. En revanche, ce qui fonde l'indispensable participation des travailleurs à la recherche visant une amélioration, c'est qu'ils disposent, même démunis de nombreux savoirs, d'outils plus aptes à apprécier selon leur dimension spécifique les conditions de travail : la pratique qu'ils en ont et l'expérience de ses effets sur eux-mêmes.

La définition des outils produits par la recherche pour évaluer les conditions du travail humain et le modifier conformément aux exigences de l'homme, ainsi que la définition des conditions sous lesquelles ces outils peuvent conduire à des améliorations effectives des conditions de travail (refus du productivisme, refus de la sélection, participation des travailleurs à la recherche) conduisent à mettre en lumière l'utilité d'un ensemble d'outils de diagnostic qui n'est pas encore très largement répandu.

DIVERS MODES DE CONTRIBUTION DE LA RECHERCHE À L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le rapport étudie donc dans une dernière partie, différents modes selon lesquels la recherche peut contribuer pratiquement à l'amélioration des conditions de travail.

Elle peut y contribuer directement, sous la forme de recherches globales en situation réelle, qui

sont un lieu où sont produites à la fois des connaissances nouvelles et des méthodes nouvelles d'approche du travail, qui peuvent conduire directement à des propositions d'aménagement et dont les enseignements peuvent, par ailleurs, dépasser le cadre d'une situation concrète particulière. Cette contribution directe peut s'exercer soit dans le cadre de la correction d'installations existantes, soit dans le cadre de la conception d'installations nouvelles.

Un second mode de contribution cependant ne saurait être négligé : fournir à ceux qui sont, par leur activité propre, appelés à produire des dispositifs techniques ou des modes particuliers d'organisation, les connaissances nécessaires pour que soient prises en compte, dans ces activités mêmes, les données propres à l'homme au travail.

Le rapport envisage donc successivement les problèmes posés par la mise à la disposition des techniciens d'entreprise des outils et méthodes produits par la recherche, puis ceux posés par la prise en compte de ces produits de la recherche dans le cadre des innovations technologiques ; enfin, il souligne l'intérêt que peuvent présenter ces outils pour les expériences de modification du contenu du travail.

Des modifications du contenu du travail peuvent en effet contribuer à l'amélioration des conditions de travail, à condition qu'on dispose et use d'outils adéquats d'évaluation de ces transformations. Appelées par l'étude critique de certaines situations, de telles études et transformations pourraient très naturellement constituer un aspect ou un prolongement de recherches globales en situation réelle telles qu'elles sont décrites plus haut ; elles sont aussi soumises aux mêmes critères que tout autre aménagement : prise en compte de la globalité de la situation de travail, prise en compte de la charge sous tous ses aspects, indépendance du diagnostic par rapport aux critères de productivité, participation des travailleurs à la recherche, possibilité de donner lieu à destransformations de la technologie. De telles recherches n'existent pas encore.

En attendant de telles études, le rapport souligne l'intérêt qu'il y aurait à ce que, en tant qu'initiatives prises par les entreprises, ces expériences de modification du contenu du travail soient éclairées par des connaissances qui éviteraient que soient oubliées certaines exigences propres de l'homme au travail, et il présente quelques exemples à titre d'illustration.